

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°74/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN**

68, Chemin de Pau  
64 121 SERRES CASTET

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 19 heures et 00 minute, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes des Luys en Béarn se sont réunis au foyer rural à Arzacq-Arraziguet (64410), sous la présidence de M. Bernard PEYROULET, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : 77 titulaires, 1 suppléant et 7 pouvoirs

<u>ARGET</u>	M. Thierry SOUSTRA
<u>ARZACQ-ARRAZIGUET</u>	M. Jean-Pierre CRABOS, Mme Fanny DUPOUY
<u>AUBOUS</u>	M. Pierre POUBLAN (pouvoir de M. Pascal BOURGUINAT)
<u>AUGA</u>	M. David LEGROS (pouvoir de M. Serge LUPIET)
<u>AURIAC</u>	M. Jean-Pierre PEDURTHE-LAUGA
<u>AYDIE</u>	M. Jean-Paul CAZENAVE
<u>BALIRACQ-MAUMUSSON</u>	M. Sylvain SERGENT
<u>BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE</u>	Mme Marie-Claude DUPLANTIÉ
<u>BOUILLON</u>	M. Gérard LOCARDEL
<u>BOURNOS</u>	M. Xavier ARRAMON
<u>BUROSSE-MENDOUSSE</u>	M. Nicolas DARBO
<u>CABIDOS</u>	M. Abderrahim ABERCHANE
<u>CARRERE</u>	M. Pierre-Michel ESAIN
<u>CASTETPUGON</u>	M. Christophe LAHORE
<u>CLARACQ</u>	M. Claude CASSOU-LALANNE
<u>CONCHEZ-DE-BEARN</u>	M. Yves CAPERAA
<u>COUBLUCQ</u>	M. Thibaut MONCADE
<u>DIUSSE</u>	M. Michel MONSEGU
<u>DOUMY</u>	M. Jean-Marc DESCLAUX
<u>FICHOUS-RIUMAYOU</u>	Mme Pascale SEAS-PINTADOU
<u>GARLEDE-MONDEBAT</u>	Mme Elodie LALANNE
<u>GARLIN</u>	Mme Virginie CASTEROT, M. Pierre LABROSSE, M. Jean-Claude TUCOULOU
<u>GAROS</u>	M. Jean-Marc THEULE
<u>GEUS-D'ARZACQ</u>	M. Daniel PEDEGERT
<u>LALONQUETTE</u>	M. Jean-Patrick BAZILE
<u>LARREULE</u>	M. Philippe LALANNE
<u>LEME</u>	M. Jean VENANT
<u>LONCON</u>	M. Yannick LAGARDERE (suppléant de M. Patrick BENDAIL)
<u>LOUVIGNY</u>	Mme Anita VERGOIN
<u>MALAUSSANNE</u>	M. Baptiste CARRERE
<u>MASCARAAS-HARON</u>	M. Rémi BOUILLET
<u>MAZEROLLES</u>	M. Gilles LARQUE, Mme Isabelle PEGUILHE
<u>MERACQ</u>	M. Olivier DUSSAU-NEBOUT
<u>MIALOS</u>	M. Pascal LE BERRE
<u>MIOSENS-LANUSSE</u>	Mme Magalie ARRIEULA
<u>MOMAS</u>	M. Yannick LAFERRERE
<u>MONCLA</u>	M. Joël DARRIEUX
<u>MONTARDON</u>	M. Stéphane BONNASSIOLLE, Mme Florence FERNANDES, M. Thierry GADOU (pouvoir de Mme Céline LABORDE), M. François SUBIAS

MONT-DISSE  
MORLANNE  
MOUHOUS  
NAVAILLES-ANGOS  
PIETS-PLASENCE-MOUSTROU  
POMPS  
PORTET  
POULIACQ  
POURSIUGUES-BOUCOUE  
SAINT-JEAN-POUDGE  
SAUVAGNON

SERRES-CASTET

SEVIGNACQ  
TARON-SADIRAC-VIELLENAVE  
THEZE  
UZAN  
VIALER

VIGNES  
VIVEN

M. Charles PELANNE (pouvoir de M. Frédéric LARRECHE)  
M. Philippe LABORDE-RAYNA  
M. Frédéric BARAJAS  
M. Philippe DUBEDOUT, Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE  
M. Eric DUPLAA  
Mme Emilie COMMARIEU  
M. Benjamin CASSOU  
M. Pierre DUPOUY-BAS  
Mme Martine VASSEUR  
M. Jean-Jacques CERISERE  
Mme Muriel BAREILLE, Mme Caroline LACROIX, Mme Floriane LANDRIEU, Mme Karine LAPLACE-NOBLE, M. Romain MALABAT, M. Bernard PEYROULET (pouvoir de M. Jean-Marc MERLOU)  
Mme Laurence BERNADAS, M. Florian BIENAIME, Mme Cécile CASTET, M. Frédéric CLABE, M. Christophe DESPAGNET, Mme Cécile LANGINIER, Mme Isabel LOPEZ, M. David MOMESSO, M. Guillaume RISCO  
M. Michel CUYAUBE  
M. Michel GALBRUN  
Mme Valérie PECHEYRAN (pouvoir de M. Nicolas MUGAIN)  
M. Vincent TEULE  
Mme Marie-Christine MAILLOT (pouvoir de M. Patrick COUET-LANNES)  
M. Christophe BONNEMASON  
M. Jean-Michel LORY

**ABSENTS EXCUSES : 15 titulaires**

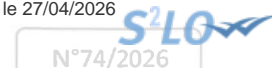
ARGELOS  
ASTIS  
AUBIN  
CAUBIOS-LOOS  
LASCLAVERIES  
LONCON  
MONTAGUT  
MONTARDON  
NAVAILLES-ANGOS  
RIBARROUY  
SAUVAGNON  
SEBY  
TADOUSSE-USSAU  
THEZE

M. Christophe PAINGAUD  
M. Jean-Marc MERLOU  
M. Serge LUPIET  
M. Gilles BRUNET  
M. Frédéric LARRECHE  
M. Patrick BENDAIL  
M. Jean-Luc LAULHE  
Mme Céline LABORDE  
M. Stéphane CASSOU  
M. Patrick COUET-LANNES  
M. Francis CHAPOTHIN, M. Hervé HUSTET  
M. Gilles MUGUIN-CABAILLE  
M. Pascal BOURGUINAT  
M. Nicolas MUGAIN

Mme Virginie CASTEROT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : LES FINANCES – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE : TARIFS 2026/2027**

Rapporteur : Mme Isabelle PEGUILHE



Mme la Vice-présidente en charge de la thématique propose à l'assemblée délibérante, pour l'année scolaire 2026/2027, les tarifs d'inscription à l'Ecole de musique des Luys en Béarn suivants :

TRANCHES QF	ENFANTS CCLB								ENFANTS HORS CCLB Tarifs uniques
	T1 QF < 600€	T2 601<QF<900€	T3 901€<QF<1250€	T4 1251€<QF<1500€	T5 1501€<QF<1750€	T6 1751€<QF<2000€	T7 2001€<QF<3000€	T8 QF > 3001€	
EVEIL	105,00 €	117,00 €	132,00 €	144,00 €	160,00 €	168,00 €	173,00 €	178,00 €	195,00 €
CURSUS MUSICAL (dont PDI)	205,00 €	242,00 €	273,00 €	305,00 €	348,00 €	382,00 €	415,00 €	450,00 €	649,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES HORS CURSUS	105,00 €	117,00 €	132,00 €	144,00 €	160,00 €	168,00 €	173,00 €	178,00 €	195,00 €
FANFARE/HARMONIE/BATUCADA	43,00 €	50,00 €	58,00 €	61,00 €	66,00 €	68,00 €	70,00 €	71,00 €	80,00 €
2ème INSTRUMENTS à partir du cycle 2	147,00 €	152,00 €	158,00 €	163,00 €	173,00 €	178,00 €	184,00 €	190,00 €	

TRANCHES QF	ADULTES CCLB								ADULTES HORS CCLB Tarifs uniques
	T1 QF < 600€	T2 601<QF<900€	T3 901€<QF<1250€	T4 1251€<QF<1500€	T5 1501€<QF<1750€	T6 1751€<QF<2000€	T7 2001€<QF<3000€	T8 QF > 3001€	
CURSUS MUSICAL	378,00 €	443,00 €	505,00 €	552,00 €	617,00 €	665,00 €	714,00 €	762,00 €	865,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES HORS CURSUS	117,00 €	133,00 €	147,00 €	158,00 €	171,00 €	175,00 €	181,00 €	195,00 €	200,00 €
FANFARE/HARMONIE/BATUCADA	43,00 €	50,00 €	58,00 €	61,00 €	66,00 €	68,00 €	70,00 €	71,00 €	80,00 €
2ème INSTRUMENTS à partir du cycle 2	190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	238,00 €	249,00 €	260,00 €	271,00 €	

Frais d'inscription annuels par niveau et selon le Quotient Familial (QF) du foyer fiscal

### Tarifs réduits

Il est également proposé des tarifs dégressifs sur le tarif le moins élevé pour les familles inscrivant plusieurs membres en cursus (également pour le 2<sup>ème</sup> instrument) et pour les enfants de la même famille en pratiques collectives :

- Moins 20 % pour le 2<sup>ème</sup> inscrit
- Moins 30 % pour le 3<sup>ème</sup> inscrit
- Moins 40 % pour le 4<sup>ème</sup> inscrit
- Moins 50 % pour le 5<sup>ème</sup> inscrit

### Inscription en cours d'année

Il sera donné la possibilité de s'inscrire à l'Ecole de musique en cours d'année dans la limite des places disponibles avec des tarifs selon le calcul suivant :

Jusqu'aux vacances de Toussaint	Plein tarif
Au retour des vacances de Toussaint	4/5 du tarif
A partir de janvier	3/5 du tarif
Au retour des vacances d'hiver	1/2 du tarif

### Tarifs spectacles (incluant celui du 13/06/26)

- 8 euros pour les plus de 18 ans

### Tarifs stages complémentaires

Des stages complémentaires à l'enseignement initial sont proposés aux élèves tout au long de l'année.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Nombre de jours	Réseau*	Hors réseau
½	15 €	20 €
1	20 €	25 €
2	40 €	55 €
3	60 €	80 €

\*Réseau départemental d'établissements d'enseignement artistique

### Le prêt d'instrument

Selon les disponibilités, une location d'instrument au tarif unique de 120 € / an est proposée pour l'ensemble des élèves.

**Modalités de paiement**

L'intégralité du montant dû au titre des droits d'inscriptions devra avoir été acquittée :

- Avant le 10 de chaque mois :

Paiement à partir de juillet	
Paiement en 1 fois	Juillet
Paiement en 2 fois	Juillet, septembre
Paiement en 3 fois	Juillet, septembre, octobre
Paiement en 4 fois	Juillet, septembre, octobre, novembre
Paiement en 5 fois	Juillet, septembre, octobre, novembre, décembre

Paiement à partir de septembre	
Paiement en 1 fois	Septembre
Paiement en 2 fois	Septembre, octobre
Paiement en 3 fois	Septembre, octobre, novembre
Paiement en 4 fois	Septembre, octobre, novembre, décembre

- Pour toute inscription à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours : paiement en 2 fois.

**Frais de dossier et remboursement**Frais de dossier

Le montant des frais de dossier s'élève à 25 € par élève (intégré dans les tarifs ci-dessus).

Remboursement

Toute année commencée est due, sauf cas de force majeure (maladie, déménagement).

Toutefois, une souplesse sera accordée en cas d'arrêt avant le 30 septembre, il faudra alors s'acquitter d'1/4 du règlement auquel sont ajoutés les 25 euros de frais de dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Par 84 voix pour et 1 abstention,

**APPROUVE** Les tarifs de l'Ecole de musique pour l'année scolaire 2026/2027, tels que précisés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**



**M. le Président  
Bernard PEYROULET**

Nombre de membres					
En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
92	78	85	84		1
Date de convocation : 14/04/2026					
Affichage : 14/04/2026					